



Interdiction dans le logement par ma concubine

Par Www

Bonjour,

Je m'interroge nous sommes séparé avec ma concubine, celle-ci vit toujours dans notre appartement en attendant la décision du JAF concernant la garde de notre enfant (procédure en cours).

Chaque week-end elle part du domicile.

Ce week-end de la famille vient me rendre visite et devait rester dormir pour la nuit, celle-ci m'a interdit de faire dormir qui que ce soit dans notre appartement.

Peut-elle juridiquement s'y opposer ou suis-je dans mon bon droit ?

mes deux frères devaient rester dormir et repartir le dimanche matin.

Merci par avance pour vos réponses.

Par kang74

Bonjour

Vous avez autant de droit qu'elle d'inviter qui vous voulez dans cet appartement (propriétaire ? locataire ?)

M'enfin elle aussi, et cela ne résumera pas, peut-être, à héberger uniquement la famille.

La liberté du concubinage fait qu'il vaut mieux miser sur le bon sens que sur des règles de droit, inexistantes .

Par isernon

bonjour,

il faudrait savoir si vous êtes propriétaire et qui est propriétaire, si vous êtes en indivision avec votre concubine.

si vous êtes locataire, qui est titulaire du bail ?

Salutations

Par Www

Je vous remercie tout deux pour votre réponse.

Nous sommes locataires avec un bail aux deux noms, nous ne sommes ni pacsé ni marié.

j'étais dans la même logique que vous mais elle prétend que son avocate lui a dit cela, que sans son accord cela m'était interdit car c'était son appartement à elle aussi et qu'elle y vivait encore.

merci.

Par isernon

comme vous êtes cotitulaire du bail, votre concubine ne peut pas vous interdire de recevoir qui vous voulez.

chaque titulaire du bail a les mêmes droit et devoirs sur l'appartement loué.

demandez à voir le document ou l'avocat a écrit ce qu'elle prétend.

Par Www

Je vous remercie et je vais suivre votre conseil le document va être demandé.
Merci sincèrement pour votre aide.
Salutation.

Par Isadore

Bonjour,

Je suis d'accord, c'est votre domicile, vous invitez qui vous voulez (et réciproquement). Evidemment, elle est en droit de se montrer détestable avec votre famille.

Par kang74

Et est en droit d'amener ses copines et petit copain à y faire la java ...
c'est pour cela, je le répète, il ne s'agit pas que du droit ;-)